

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 JUIN 2023 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 28 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC-SUR-GARONNE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 22 juin 2023

Présents : Laurence DOS SANTOS, Daniel BOUCHET, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Bernard DANÉY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Claude CAMINADE, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY.

Absents : Catherine BERTIN (Supplée Laurence DOS SANTOS), Béatrice CARRUESCO (Pouvoir Michel GARAT), Bernard DRÉAU (Pouvoir Corinne LAULAN), Laurence DUCOS (Pouvoir Aline TEYCHENEY), Patrick EXPERT, Laëtitia FAUBET (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), Thomas FILLIATRE (Pouvoir Françoise SABATIER QUEYREL), Pierre LAHITEAU (Supplée Claude CAMINADE), Michel LATAPY, Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Frédéric PEDURAND (Pouvoir Patricia PEIGNEY), Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Sylvie PORTA), Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Mariline RIDEAU (Pouvoir Mylène DOREAU).

Secrétaire de séance : Mme Mylène DOREAU

N°	DELIBERATIONS	Vote
1	<p><b>D2023-130 : DESAFFECTATION ET VENTE SOUS CONDITIONS DE DECLASSEMENT DU BATIMENT 15-17 RUE DE L'OEUILLE A CADILLAC-SUR-GARONNE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE de la désaffectation du rez-de-chaussée abritant actuellement les locaux du pôle accompagnement citoyen situé 17 rue de l'oeuille à Cadillac-sur-Garonne, en vue de son déclassement ultérieur par délibération, puis de sa cession.</p> <p>DECIDE que les nécessités du service public justifient que cette désaffectation permettant le déclassement ne prendra effet que le 31 août 2023, au plus tard, ce délai devant être fixé dans la promesse de vente à intervenir.</p> <p>APPROUVE la conclusion d'une promesse de vente au profit de M. Pierre DURAN CAMPANA de l'ensemble immobilier du 15-17 rue de l'oeuille à Cadillac-sur-Garonne constitué de cinq appartements de bureaux sous condition suspensive de déclassement du bien au prix de 430 500 euros.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite promesse.</p>	<p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 38 Contre : 1 Laurence DUCOS</p> <p>Abstention : 0</p>
2	<p><b>D2023-131 : CONVENTION PARTENARIALE POUR LE SECOND SEMESTRE 2023 ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention de définition des objectifs et des missions confiés au CLIC par le Département et les partenaires, les modalités de coopération et de coordination ainsi que la participation financière du Département et des Communautés de communes annexées à la présente délibération ;</p> <p>APPROUVE l'attribution et le versement d'une participation à hauteur de 14 231 € (soit 0,85 € par habitant, proratisé sur la durée de la convention du 1er juillet au 31 décembre 2023.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>
3	<p><b>D2023-132 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE PERMANENCE JURIDIQUE D'AIDE AUX VICTIMES SUR LE TERRITOIRE DE LA CDC CONVERGENCE GARONNE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :</p> <p>MODIFIE la délibération n°2023-34 portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Don Bosco afin de corriger une erreur matérielle concernant le montant de ladite subvention</p> <p>APPROUVE l'attribution d'une subvention de <b>4 442 euros</b> au titre de l'année 2023 en application de la susdite convention.</p> <p>APPROUVE la convention annexée à la présente délibération avec l'association Institut Don Bosco pour l'année 2023 et tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>

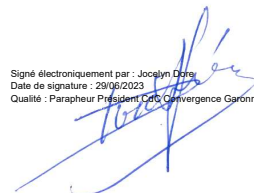
4	<p><b>D2023-133 : PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES) DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES INTERCOMMUNALES 2023-2028</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social 2023-2028 du réseau des bibliothèques intercommunales de Convergence Garonne, tel qu'annexé à la présente délibération,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à assurer la mise en œuvre du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social pour la période 2023-2028,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à accomplir les formalités administratives nécessaires à la validation du projet par le Ministère de la Culture et ses services déconcentrés,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès de tous les partenaires publics les subventions nécessaires au financement des actions du réseau de lecture publique dans le cadre du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social.</p>	UNANIMITÉ
5	<p><b>D2023-134 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 100% EAC 2023 – SESSION 1</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'attribution des subventions aux associations pour un montant total de 2 000 euros TTC tel que présenté ci-dessus.</p>	UNANIMITÉ
6	<p><b>D2023-135 : MISE EN PLACE DE PROTOCOLES TRANSACTIONNELS ENTRE LA CDC ET LES COMMUNES DE LOUPIAC ET VIRELADE CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DE PERSONNELS DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE D'ACCUEIL DE LOISIRS</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la mise en œuvre des protocoles transactionnels ci annexés ;</p> <p>APPROUVE le versement de la somme de <b>6 392,55 euros</b> à la commune de Loupiac au regard des termes du présent protocole.</p> <p>APPROUVE le versement de la somme de <b>12 189,52 euros</b> à la commune de Virelade au regard des termes du présent protocole.</p>	UNANIMITÉ
7	<p><b>D2023-136 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN D'ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR LES COMMUNES DE BEGUEY, CADILLAC-SUR-GARONNE, LOUPIAC ET SAINTE-CROIX-DU-MONT</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la mise en œuvre d'un avenant de 5 mois, jusqu'au 31 décembre 2023, des dispositions des conventions de service commune d'accueil périscolaire en cours, signées par les communes de Beguey, Cadillac-sur-Garonne, Loupiac et Sainte-Croix-Du-Mont tel qu'annexé à la présente délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent.</p>	UNANIMITÉ
8	<p><b>D2023-137 : SUBVENTION ANNUELLE A L'ASSOCIATION « ROUTE DES VINS DE BORDEAUX EN GRAVE ET SAUTERNES »</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement de la subvention annuelle de <b>13 000 euros</b> à l'association « Route des vins de Bordeaux en Grave et Sauternes »</p> <p>Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2023.</p>	UNANIMITÉ
8	<p><b>D2023-138 : RECOURS A UN CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR L'ACCUEIL GENERAL</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours à un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois renouvelable une fois pour le service accueil, dans les conditions ci-exposées</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023.</p>	UNANIMITÉ

9	<p><b>D2023-139 : RECOURS A UN CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR LE SERVICE COMMUNICATION</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours à un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois renouvelable une fois pour le service communication, dans les conditions ci-exposées ;</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023.</p>	UNANIMITÉ
10	<p><b>D2023-140 : MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICE DU SISS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention pour la mise à disposition de l'agent auprès de la CDC par le SISS pour une période d'un mois, renouvelable une fois ;</p> <p>AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
11	<p><b>D2023-141 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE AYANT POUR OBJET LA PASSATION D'UN MARCHÉ RELATIF AU TRAITEMENT ET A L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ADHERE au groupement de commande regroupant le SEMOCTOM, le SICTOM Sud-Gironde, le SMICOTOM et la CDC Convergence Garonne.</p> <p>ACCEPTTE que le SEMOCTOM soit coordonnateur du groupement</p> <p>DESIGNE pour représenter la communauté de communes au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Titulaire : Monsieur Jean-Patrick SOULÉ</li> <li>- Suppléant : Monsieur François DAURAT</li> </ul> <p>ACCEPTTE les termes de la convention constitutive de groupement</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération</p>	UNANIMITÉ
<b>Procès-verbal du conseil communautaire du 31 Mai 2023</b>		<b>ADOPTÉ</b>
<b>Procès-verbal du conseil communautaire du 14 Juin 2023</b>		<b>UNANIMITÉ</b>

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18H50

Fait à Podensac,  
Le Président,

Signé électroniquement par : Jocelyne Dorje  
Date de signature : 29/06/2023  
Qualité : Parapporteur Président CDC Convergence Garonne




MIS EN LIGNE LE : 06/07/2023